SYNDICAT_SAGE*
Layon Aubance Louets

LETTRE DE L'EAU

Nos rivières et nos milieux aquatiques

De l'eau, des hommes, du courage et du temps... N°25 | 2023

LE MOT DU PRÉSIDENT

Cet été a été marqué par une sécheresse qui a touché chacun d'entre nous. Parce qu'elle va se reproduire dans les années à venir, nous sommes amenés à changer nos habitudes de fonctionnement. La bonne nouvelle est que des solutions existent pour s'adapter. Tous les élus du Syndicat Layon Aubance Louets et moi-même sommes conscients des enjeux à venir. Plus que jamais, nous sommes engagés pour protéger la ressource en eau et accentuer nos actions sur sa **disponibilité** et son **partage**. Pour cette nouvelle édition, nous donnons la parole à des acteurs investis pour mener à bien nos missions. Bonne lecture...

Dominique PERDRIEAU,
Président de la Commission Locale de l'eau et du Syndicat Layon Aubance Louets

* Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau

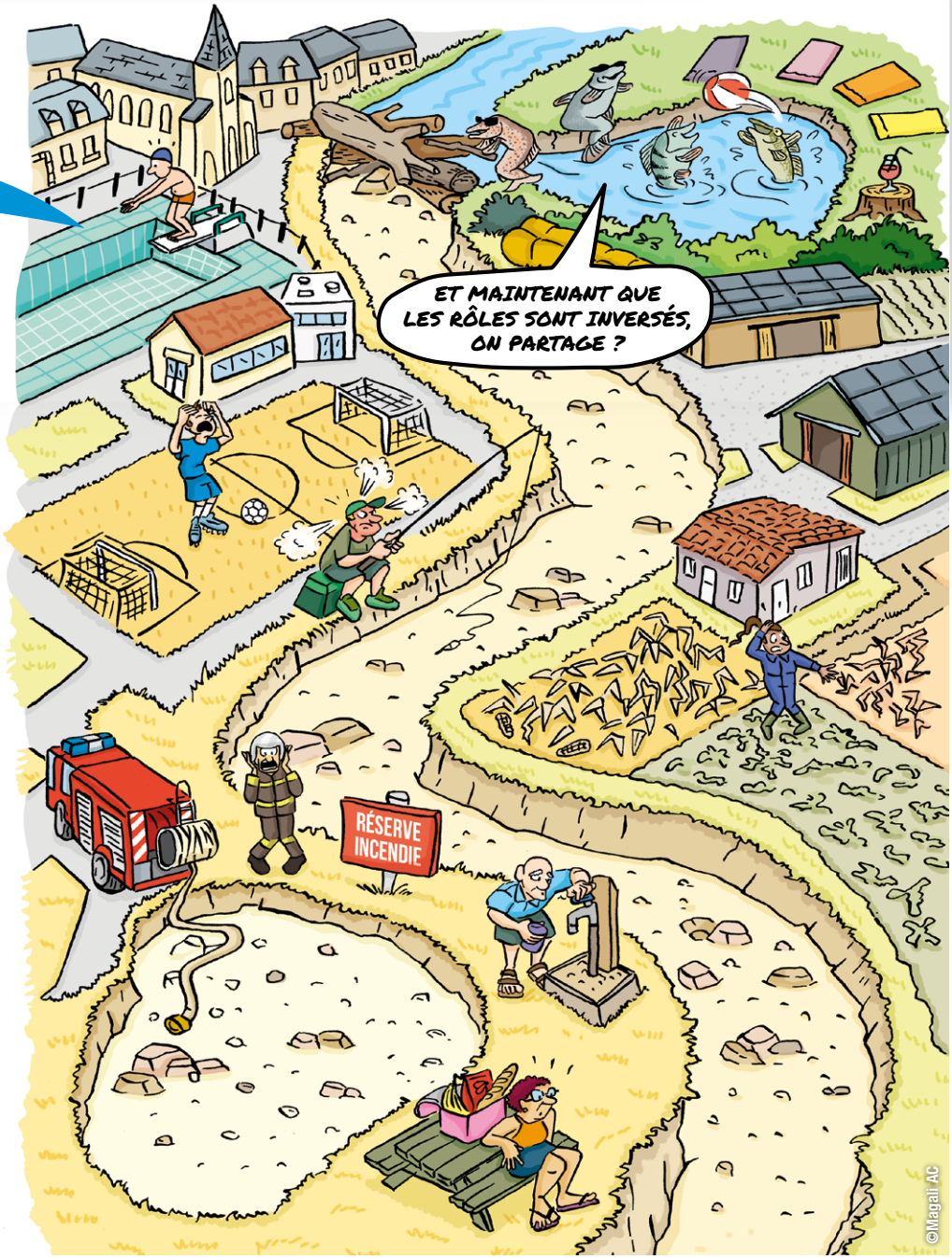

Sommaire

P.2
La ressource en eau sur le territoire

P.3 à 6
2022 : bilan d'une sécheresse alarmante

P.7-8
Comment agir ? Les actions en cours et à venir

La ressource en eau sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets

La ressource en eau se compose de ressources naturelles (cours d'eau et nappes souterraines) et celles créées par l'homme (plans d'eau ou canaux).

En chiffres

Environ 4 000 plans d'eau

1 275 km de cours d'eau

709 mm de précipitations moyennes annuelles (station météo de Beaucouzé)

Une rivière est alimentée par :

- Une source (ou plusieurs),
- Des précipitations (pluie, grêle, rosée...) qui ruissellent,
- La nappe d'accompagnement*,
- Les rejets (industries, stations d'épuration, ...),
- La fonte des neiges en montagne.

Rejet de la station d'épuration de Sainte-Melaine-sur-Aubance (conforme à la réglementation)

Présence d'eau souterraine

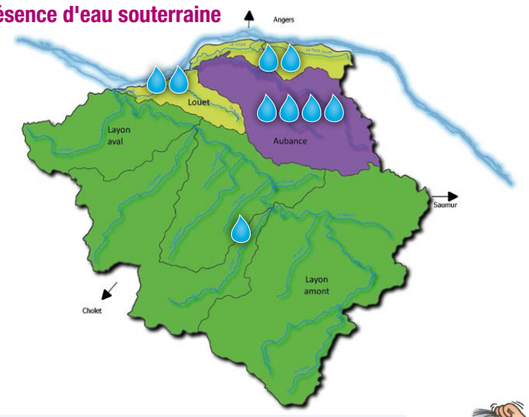

Entretien !

Pourquoi n'y a-t 'il pas tout le temps de l'eau dans mon bain ?

En période de sécheresse, les pluies sont rares et la nappe d'accompagnement* est parfois trop faible pour alimenter la rivière.

C'est quoi une nappe d'accompagnement ?

C'est de l'eau souterraine qui est en liaison avec un cours d'eau.

Ah donc quand les pluies sont rares, la nappe alimente la rivière ?

Oui c'est ça, mais si la nappe ne s'est pas rechargée suffisamment en hiver ou que l'on prélève trop d'eau (eau potable, irrigation...), elle ne peut pas aider à maintenir un peu d'eau dans la rivière.

Comment se recharge les nappes ?

Par infiltration des eaux de pluies.

Quand ?

Principalement en hiver.

Est-ce que toute l'eau s'infiltre ?

Non.

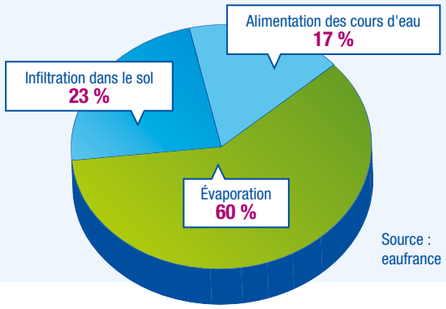

Source : eaufrance

2022, une météo estivale qui confirme le dérèglement

Des précipitations plus faibles

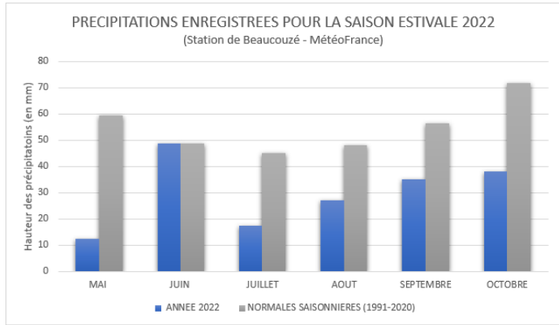

Des températures plus élevées

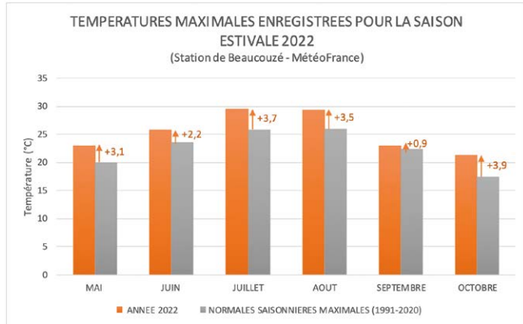

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Un constat préoccupant

Le changement climatique accentue les problèmes déjà bien identifiés :

- Qualité de l'eau médiocre,
- Quantité insuffisante pour les usages et le milieu (en été),
- Milieux aquatiques dénaturés,
- Risque d'inondation.

Entretien avec Philippe HENRY, Vice-président délégué à l'écologie

Entretien

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Quels sont les scénarios envisagés par les scientifiques sur la ressource en eau face au changement climatique en région Pays de la Loire ?

À l'initiative du Conseil Régional des Pays de la Loire, un Comité scientifique regroupant des experts du climat a été mis en place en 2020. Il a publié son 1er rapport en juin 2022. Ce rapport fait état, quel que soit le scénario, que les Pays de la Loire ne seront pas épargnés par les phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse, vagues de chaleur, gels, risque accru d'inondations, tempêtes au bilan aggravé). **Les scénarios prévoient une baisse sensible des ressources en eau souterraine et une diminution du débit des rivières**. Les épisodes pluvieux seront moins longs mais plus intenses. Les risques d'inondation et de ruissellement seront donc accrus et la recharge des nappes moins efficace.

Publication du 1er rapport du GIEC Pays de la Loire

Accédez au rapport

Philippe HENRY en train de signer le CT EAU,
5 165 000 € au total pour améliorer et protéger la ressource en eau

Quelle politique mène la Région pour atténuer et accompagner notre territoire dans l'adaptation à ces impacts ?

Sur le bassin Layon-Aubance-Louet, cet engagement se traduit concrètement par le financement du contrat territorial eau 2022-2024 Layon, avec un soutien régional de plus d'1 million d'euros pour la mise en œuvre du contrat (1 090 833 €).

Accédez à la suite de l'entretien

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Eté 2022, gestion d'une crise

Entretien avec Julien DUGUÉ, Chef du service Eau, Environnement et Biodiversité

Plus il fait chaud, plus le besoin en eau est fort et plus sa quantité disponible est faible. Cet été, de nombreuses mesures ont été prises pour assurer la distribution d'eau potable, laisser un minimum d'eau pour le milieu (faune, flore) et permettre l'alimentation pour la sécurité civile.

Mûrs-Erigné,août 2022

Comment sécuriser l'approvisionnement en eau pour tous les usagers ?

Il est important de rappeler que l'objectif prioritaire fixé par le code de l'environnement est de préserver les usages de l'eau permettant de répondre aux enjeux de **santé, de salubrité publique, de sécurité civile et d'alimentation en eau potable de la population et des besoins des milieux naturels**. Pour cela le préfet prend des mesures exceptionnelles pour limiter progressivement les autres usages de l'eau en publiant un arrêté sécheresse. Il y a quatre niveaux de gravité (QR code ci-dessous) qui font réduire progressivement les usages de l'eau au fur et à mesure que la situation s'aggrave. Il est toutefois possible de sécuriser ces usages non prioritaires en ayant recours à des ressources alternatives : eau de pluie récupérée, eau stockée en hiver dans des conditions appropriées, ...

Prenez connaissance des 4 niveaux de restrictions

Comment détermine-t-on ces niveaux ?

Les seuils de déclenchement de restriction ont été définis en amont en se basant sur les données historiques de débit et de niveau des nappes. **Si on franchit les seuils préalablement définis, on déclenche les restrictions**. Par ailleurs lorsque les crises sont sévères (comme cet été) nous réunissons un comité départemental associant représentants des collectivités, associations, syndicats... Cela nous permet de bien expliquer les restrictions mises en œuvre et d'échanger avec les acteurs pour la poursuite de la gestion de la sécheresse.

Est-ce que cela a été efficace ?

Les gestionnaires d'eau potable font remonter des **consommations d'eau qui auraient été réduites de 10 %** au mois d'août, par rapport à l'année précédente. Il y a aussi eu des limitations notables dans le monde agricole, sur les terrains de sport, des stations de lavage de voiture ont fermé... Et puis il n'y a pas eu de rupture d'eau potable. Donc **on peut estimer qu'on a atteint au moins en partie l'objectif**. Mais nous savons aussi que les milieux aquatiques ont souffert et qu'il y a eu de nombreuses infractions (et il y aura des procédures enclenchées dans les prochaines semaines). Certains usagers oublient que le **non-respect de ces dispositions nuit à la collectivité et à l'environnement, et donc à l'intérêt général**.

FÉDÉRATION DE MAINE-ET-LOIRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Entretien avec Bernard MERLIN, Président et Stéphanie FENEON, directrice

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 49

En quoi la sécheresse a-t-elle impacté la vie aquatique ?

Le milieu aquatique (poissons, insectes, oiseaux...) a terriblement souffert. Mais ce qui nous inquiète le plus, c'est que nous n'avons pas observé une mortalité plus importante de poissons au vu de l'assec de nos rivières. Ce qui confirme que malheureusement, le milieu était déjà bien dégradé avant la sécheresse qui n'a fait qu'amplifier sa dégradation.

Est-ce que les peuplements piscicoles vont se reconstituer ?

On estime qu'ils mettent 3 ans pour se reconstituer et commençaient juste à se remettre de la sécheresse de 2019. Autant vous dire que nous sommes très inquiets pour cette perte de biodiversité.

Sauvetage de poissons sur l'Aubance ©FDP49

Pourquoi les pêcheurs sont irrités ?

Tout d'abord, ils reprochent à la fédération de pêche de ne pas être suffisamment intervenue pour sauver les poissons en perdition. Nous avons pourtant fait le maximum d'interventions de sauvetage mais nous manquions de moyens et ne pouvions pas être partout en même temps. La responsable c'est bien la sécheresse. Nous sommes pointés du doigt à tort !

Leur colère est aussi alimentée par le fait qu'ils paient une redevance avec leur carte de pêche pour la gestion des milieux aquatiques. Ils se sentent donc légitimes pour réclamer des mesures fortes pour améliorer la situation.

Certains avancent que la solution est de remettre des barrages pour retenir l'eau, y êtes-vous favorable ?

De notre point de vue, les barrages participent à la dégradation du milieu. Ils retiennent l'eau certes, mais à quoi bon avoir de l'eau s'il n'y a pas de vie ? Avec la baisse des niveaux d'eau, les barrages créent des zones de rupture d'écoulement dans lesquelles, en été, l'eau retenue va monter en température, ce qui fait chuter son taux d'oxygène. Les poissons qui y auront trouvé refuge se retrouvent donc asphyxiés.

Accédez à la suite de l'entretien

Le Layon à Thouarcé, Bellevigne-en-Layon, Septembre 2022

AGRICULTURE

Entretien avec Thierry Chaillou, Agriculteur (Brissac Loire Aubance) et président de l'association des irrigants Sud-Loire-Aubance

Comment a été impactée la profession agricole par la sécheresse de cet été ?

La grande majorité a souffert par la perte de rendement entre autres et nous n'avons pas pu réaliser certains semis de fin d'automne.

Avez-vous été accompagné pour y faire face, si oui, par qui ?

Nous avons développé des outils d'aide à la décision (sonde qui mesure le degré d'humidité, logiciel). Des bulletins hebdomadaires nous ont été envoyés par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. Des informations qui nous ont servi de guide sur l'évolution de la législation, de la météo, des besoins des cultures. Cependant la sécheresse 2022 a montré la limite de ces outils. Nos capacités d'irrigation sont rapidement devenues insuffisantes face au besoin en eau des plantes qui a été important très tôt dans la saison.

Champ de maïs en manque d'eau

Est-ce que l'adhésion à une association d'irrigants vous a été utile ?

Cela nous a permis de gérer la crise de façon collective et donc plus efficace.

Quelles sont les adaptations possibles à mettre en place à l'avenir pour être moins impacté ?

On travaille sur l'efficience de l'eau. On varie nos rotations de cultures et on travaille sur la capacité de nos sols à stocker l'eau. Mais toutes ces adaptations ont leurs limites quand on est confronté à une sécheresse comme celle de cet été. Nous espérons que le projet de territoire pour la gestion de l'eau nous aidera.

Qu'attendez-vous des collectivités et services de l'Etat pour vous accompagner ?

Nous demandons de la cohérence et de la patience. Il faut donner les moyens aux consommateurs de consommer local avec des produits de qualité car cela à un coût de production plus élevé. Nous ne comprenons pas pourquoi la règlementation n'est pas identique entre deux départements qui utilisent l'eau provenant de la même masse d'eau. Il faut du temps pour mettre en place la gestion de l'eau qui devra être consensuelle et durable. L'eau est un bien commun qui ne pourra pas être géré que de façon règlementaire.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAINE-ET-LOIRE

Faire face aux incendies

En août 2022, le territoire a été confronté à des incendies d'une ampleur inédite. L'accessibilité à l'eau pour les éteindre a été problématique.

Entretien avec le Lieutenant-Colonel LUCAS, chef d'état-major

Avez-vous été en difficulté pour trouver de l'eau pour éteindre les incendies ?

L'importance des feux et la multiplicité des sollicitations nous ont amené à utiliser des points d'eau naturels non répertoriés par nos services. Cette utilisation a présenté quelques difficultés soit en termes d'accessibilité soit en termes de qualité.

Quelles solutions avez-vous trouvé pour y faire face ?

Face à cet important besoin, nous avons utilisé toutes les ressources à nos dispositions y compris l'appui des agriculteurs et de leurs moyens (tonne à eau, forage, mare).

Pouvez-vous utiliser n'importe quelle provenance de l'eau (rivière, plan d'eau, eau potable) pour éteindre un feu ?

Effectivement la qualité de l'eau importe peu quant à ses capacités d'extinction. Pour autant, cette eau ne doit pas être trop chargée (végétaux, cailloux...) afin de pouvoir être utilisée par nos matériels (pompes, lances, ...)

Est-ce qu'à la suite des évènements de cet été, une réflexion globale est menée pour vous assurer l'accès à l'eau ?

Au-delà de l'accès à l'eau, M. Le Préfet de Maine-et-Loire a décidé de la création de la sous-commission départementale pour la protection d'incendie, des forêts, landes et maquis. Celle-ci a pour objectif de réunir différents acteurs pour permettre des actions de préventions et des dispositifs de prévision (accès, moyens de surveillance, points d'eau, ...). Cette commission débutera ses travaux début 2023.

Feu à Beaulieu-sur-Layon

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMUNALE (EPCI)

Comment agir ?

Des collectivités engagées

Christophe DOUGÉ,
Vice-président en charge
du Grand Cycle de l'eau

Marc SCHMITTER,
Président (CCLLA)

Éric MOUSSERION,
Vice-Président en charge
de la GEMAPI (CASVL)

Comment est impliquée votre EPCI pour la préservation de la ressource en eau ?

Christophe DOUGÉ. Une collaboration est engagée avec les syndicats de bassins versants avec la mise en place d'une stratégie d'actions partagée sur les aspects quantitatif et qualitatif de l'eau pour recouvrer le bon état écologique de 3 masses d'eau.

Marc SCHMITTER. En optimisant les systèmes d'assainissement collectif et non collectif et en diminuant ainsi les rejets d'effluents dans les cours d'eau. Ainsi, la CLLA investit 3,2 M€ en moyenne par an jusqu'en 2028 pour rénover ou reconstruire 12 stations d'épuration et mettre en conformité des réseaux de collecte, notamment. Elle intervient également par l'intermédiaire entre autres du Syndicat Layon Aubance Louets dont elle est membre.

Éric MOUSSERION. La CASVL dispose de la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018, de la compétence eau/assainissement sur la totalité de son territoire également depuis le 1er janvier 2018 et elle continue à exercer partiellement la compétence eaux pluviales urbaines sur 3 communes avant de l'exercer sur la totalité de son territoire le 1er janvier 2026.

Comment pensez-vous limiter l'impact du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau pour les habitants de votre collectivité ?

Christophe DOUGÉ. Tout d'abord par une communication accrue sur la sobriété des consommations (trajectoire tarifaire incitative déjà en place) et un renforcement de la sécurisation de notre réseau d'eau potable.

Un travail est en cours d'étude pour diagnostiquer les ressources de notre territoire.

Noue (sert à recueillir l'eau de pluie)
©Mauges Communauté

La mise en place d'un système de gestion d'eau pluviale et d'un règlement de service eau pluviale initiant une politique de gestion intégrée sur les projets neufs dès 2023

Marc SCHMITTER. Une partie de la réponse repose dans notre capacité collective à agir (État, collectivités, syndicats d'eau et de bassins, agriculteurs, entreprises...) pour limiter la raréfaction des ressources en eau douce. Mais c'est aussi une responsabilité individuelle : chacun de nous peut contribuer, avec des gestes simples, à économiser l'eau. Nous menons ainsi des actions de sensibilisation avec les syndicats d'eau et de bassins.

L'ensemble des signataires du CT Eau

Éric MOUSSERION. La CASVL s'est engagée avec le Syndicat Layon Aubance Louets dans la réalisation d'une étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages et Climat). Cette étude a notamment pour objectif de mieux connaître la disponibilité de la ressource en eau et les volumes qui sont effectivement prélevés. Une meilleure connaissance pourra permettre de sensibiliser la population et l'ensemble des usagers à la vulnérabilité de la ressource en eau et à la nécessité de se mettre autour de la table pour trouver ensemble des solutions pérennes.

Accédez aux entretiens complets

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

PARTICULIERS

Aider les nappes à se recharger

Pour que les nappes se rechargent, il faut laisser **s'infiltrer l'eau** au plus près de là où elle tombe. Cependant, **l'artificialisation** empêche l'infiltration.

Dans la majorité de nos espaces urbanisés, l'eau est envoyée dans le réseau d'eau pluviale ou dans un fossé. **Il existe des solutions simples, peu coûteuses et fondées sur la nature pour corriger ce fonctionnement.**

Depuis quelques années, les collectivités s'investissent pour déconnecter le réseau d'eaux pluviales et gérer l'eau à la parcelle comme à Mauges Communauté sur la commune de Montrevault-sur-Èvre.

Découvrez la vidéo sur la commune de Montrevault-sur-Èvre

Pour ne plus perdre d'eau, végétalisons !

Vincent Mahé, chargé d'études chez AGEV Expertises

Entretien

Est-ce que chacun peut, s'il dispose d'un espace vert, déconnecter ses gouttières ? Y a-t-il des recommandations spécifiques à apporter ?

Oui, chacun peut le faire aux conditions suivantes : ne pas aggraver la situation naturelle, on ne peut pas envoyer ses eaux de pluies chez le voisin ! (Articles du Code Civil 640 et 641).

Est-ce que vous accompagnez les particuliers pour gérer l'eau de pluie à la parcelle s'ils en ressentent le besoin ?

Oui au niveau des études mais pas des travaux ! On laisse cela aux paysagistes.

Concrètement, comment procéder ?

Pour en savoir + → Des fiches techniques sont disponibles sur : *Scannez, découvrez !*

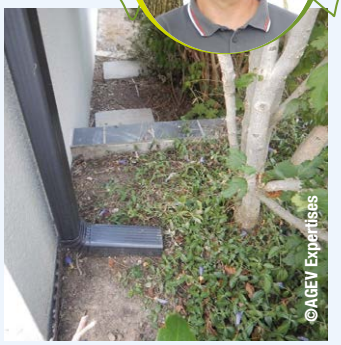

Exemple d'une gouttière qui envoie l'eau dans un massif chez un particulier

Nous vous proposons de partager vos réalisations de déconnexion sur f en identifiant @syndicatlayonaubancelouets

SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS

Partager l'eau équitablement

Le PTGE : l'outil à venir pour partager l'eau

Entretien avec Jean-Pierre COCHARD, Vice-président en charge de la gestion quantitative des ressource en eau

(1) Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Entretien

Que peut-on faire pour pallier au manque d'eau ?

Notre objectif est clair, il faut préserver la ressource et veiller à équilibrer les usages de l'eau avec sa disponibilité. Cela ne peut se faire qu'en concertation avec tous les acteurs du territoire, c'est pourquoi nous élaborons sur le territoire du SAGE[1] un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Dans un premier temps, nous allons analyser tous les usages et les besoins en eau en tenant compte des milieux aquatiques et du changement climatique. Cela permettra ensuite de construire un programme d'actions pour coordonner les usages avec les volumes d'eau qui sont prélevables dans le milieu naturel. Grâce à la mise en place du PTGE, et les acteurs du territoire vont pouvoir s'organiser pour partager l'eau selon sa disponibilité.

Reportage de France3 sur le manque d'eau au bord du Layon

CONTACT

Syndicat Layon Aubance Louets
Cellule d'animation du SAGE Layon Aubance Louets
ZA du Léard, Thouarcé, 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON
Tél. 02 41 97 80 80 - contact@layonaubancelouets.fr
www.layonaubancelouets.fr

Suivez-nous sur f →

En 2022, le syndicat a initié une démarche d'éco-exemplarité dans l'ensemble de son fonctionnement. Cela se traduit pour ce document par une démarche d'écoconception : limitation des aplats (encre réduite), encre végétale, imprimeur certifié « Imprim'Vert », papier certifié PEFC.

Avec la participation financière de :

Région Pays de la Loire · République Française Liberté Égalité Fraternité · Agence de l'eau Loire-Bretagne · Syndicat Layon Aubance Louets

Directeur de la publication : Dominique PERDRIEAU - Création graphique : Magali AC - Crédits photos : Syndicat Layon Aubance Louets - Bulletin édité à 53 000 exemplaires - ISSN : en cours - Dépôt légal : à parution - Janvier 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique